

© Les Éditions du Colporteur

10 Allée Évariste Galois

63000 CLERMONT-FERRAND

Mail : contact@editionsducolporteur.fr

editionsducolporteur.com



ISBN : 978-2-488726-03-0

Collage de couverture : Archives départementales du Puy-de-Dôme, Libération Clermont, fonds Robert Marchadier avec l'accord d'Éric Panthou, Michelle Serre.

Relectures et corrections : Sébastien Massoulié

Mise en page : Clémence Massoulié

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

« Toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Michelle **SERRE**

L'Auvergne EST LIBÉRÉE...

... mais tout reste à faire !

**Le Puy-de-Dôme à l'épreuve
de l'après-Libération
(1944 - 1946)**

Abréviations

CAC : Comité d'action communale
CCL : Comité cantonal de la Libération
CDL : Comité départemental de la Libération
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT : Confédération générale du travail
CLL : Comité local de la Libération
CNR : Comité national de la Résistance
COMAC : Comité central des mouvements de Résistance
COSOR : Comité des œuvres sociales de la Résistance
CRL : Comité régional de Libération
FFI : Forces françaises de l'Intérieur
FN : Front national
FNDIP : Fédération nationale des déportés et internés politiques
FNPG : Fédération nationale des prisonniers de guerre
FTPF : Francs-tireurs et partisans français
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française
LFC : Légion français des Combattants
LVF : Légion des volontaires français contre le Bolchevisme
MLN : Mouvement de Libération nationale
MNPGD : Mouvement national des Prisonniers de Guerre et Déportés
MP : Milices patriotiques

MPF : Mouvement populaire des familles
MRP : Mouvement républicain populaire
MUR : Mouvement uni de la Résistance
MURF : Mouvement unifié de la Renaissance française
OPA : Office de placement allemand
ORA : Organisation de Résistance de l'armée
PPF : Parti populaire français
PSF : Parti social français
RG : Renseignements généraux
SFIO : Section française de l'internationale ouvrière
SOL : Service d'ordre légionnaire
STO : Service du Travail Obligatoire
UDSR : Union démocratique et socialiste de la Résistance
UFF : Union des femmes françaises

Introduction

« L'Auvergne est libérée... mais tout reste à faire ! »

Ces mots, prononcés par le commissaire régional de la République, Henry Ingrand, prennent tout leur sens. La libération du Puy-de-Dôme, le 27 août 1944, inaugure une période de reconstruction chaotique. Henry Ingrand prend ses fonctions le 28 août à la préfecture de Clermont-Ferrand et mesure immédiatement l'ampleur de la tâche. La veille, en fin de matinée, les Allemands ont quitté la ville, et dans l'après-midi, les FFI l'ont investie, acclamés par la foule. Le département se trouve alors en état de « mort cérébrale » : le harcèlement des troupes allemandes et les plans destinés à les empêcher de rejoindre la Normandie ont détruit les moyens de communication.

Depuis plusieurs semaines, malgré la multiplication des affrontements, les maquisards imposent leur loi sur l'ensemble du Puy-de-Dôme. Cette situation a des conséquences directes sur l'organisation civile et administrative, rendant la tâche du commissaire régional de la République encore plus urgente et complexe.

Parallèlement, le changement de régime et le remplacement des « collabos » — fonctionnaires, police et élus en fuite ou arrêtés — contraignent Henry Ingrand à assurer la transition entre l'ancien et le nouveau pouvoir, en mettant rapidement en place les nouvelles autorités. La France reste partiellement occupée, et deux millions d'« absents » sont détenus dans le Reich.

Le Puy-de-Dôme est isolé du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) — installé à Paris de-

puis seulement deux jours —, accentuant la responsabilité de Henry Ingrand dans la stabilisation du département.

Face à cette situation, ses priorités sont claires : assurer le maintien de l'ordre, lancer rapidement l'épuration, encadrer les FFI désormais livrés à eux-mêmes pour limiter débordements et règlements de compte, rétablir les communications, reconstruire les infrastructures et ravitailler la population. Le rétablissement de la légalité républicaine, via la tenue des élections et le retour des absents, devra attendre.

Cette période exceptionnelle rappelle des bouleversements comparables à la Révolution française, ce qui justifie pleinement l'étude de cette phase charnière de l'histoire locale. Même si, 80 ans plus tard, les témoignages directs ont disparu, les sources disponibles demeurent nombreuses : archives du commissaire régional de la République et du préfet, dossiers de la police judiciaire et notes des renseignements généraux (RG).

Seules trois commissions — le Comité départemental de Libération, la Commission d'épuration ou encore celles du Ravitaillement et de la zone III — ont déposé leurs documents aux archives départementales, mais des archives privées subsistent probablement. La presse quotidienne fournit également des témoignages irremplaçables sur les problèmes et les attentes de la population, permettant de reconstituer de manière vivante les défis rencontrés à cette époque.

Libération de Clermont-Ferrand

Le dimanche 27 août 1944, dans la matinée, les Allemands évacueront Clermont-Ferrand sans livrer bataille.

Dix jours plus tôt, le 17 août, le lieutenant-colonel Tabouis, est nommé commandant d'armes de la ville par le commissaire régional de la République et le président du Comité départemental de Libération (CDL) du Puy-de-Dôme. Il coordonne désormais l'action militaire de l'ensemble des mouvements de Résistance et sa mission est de veiller à ce que la ville soit libérée sans chaos :

« Les événements nous imposent en effet d'aller extrêmement vite et d'assurer, dans l'ordre, la Libération. Nous prions en conséquence les responsables des divers mouvements qui vont former l'état-major des Milices patriotiques de vouloir bien travailler en liaison étroite avec notre délégué pour mettre au point tous les moyens d'action nécessaires.

Cordialement à vous tous.

Le président du Comité départemental de Libération du Puy-de-Dôme,

Le commissaire régional de la République. »

Peu avant la libération de Clermont-Ferrand, le lieutenant-colonel Tabouis, porteur de l'ordre de mission du commissaire régional de la République, se rend à la préfecture pour rencontrer le préfet régional, Paul Brun :

« — M. le préfet régional, je viens régler avec vous la passation des pouvoirs aux autorités nouvelles nommées par la Résistance.

Étonnement du préfet, qui se reprend assez vite cependant et menace :

— La Résistance, mais savez-vous bien que je devrais vous faire arrêter immédiatement ?

— Je le sais, M. le préfet régional. Aussi ai-je pris mes dispositions. Il est 4 h. Si à 4 h et demie je ne suis pas sorti de chez vous, librement, il y a de grandes chances pour qu'à 5 h, vous soyez mort.

Le grand préfet comprend. Et avec un sourire forcé, il déclare :

— Je plaisantais, colonel, vous pensez bien.

— Moi aussi, M. le préfet régional.»

La Liberté du 25 août 1945.

Clermont-Ferrand est plongée dans une fièvre constante depuis plusieurs jours. C'est un va-et-vient continu d'environ 600 à 800 Allemands — soldats, membres des SS, etc. — qui organisent méthodiquement leur départ : destructions, démantèlement des lignes téléphoniques et des postes de TSF, préparation des convois de denrées réquisitionnées... Les officiers, quant à eux, se limitent à porter les valises.

Au soir du 25 août, l'occupant en déroute fait sauter la poudrière de Crouël. Le lendemain, vers midi, c'est au tour de l'arsenal des Gravanches. Les explosions se succèdent, marquant les premiers soubresauts de la débâcle allemande. L'ennemi, plutôt que de combattre, choisit de fuir en multipliant les destructions.

De leur côté, les responsables miliciens, face à l'imminence de la défaite, ont rejoint précipitamment Vichy quelques jours plus tôt. Seules les unités spécialisées dans la lutte contre «l'anti-France» sont restées à Clermont-Ferrand, tout comme le Groupe mobile de réserve, qui, à l'image de la police, est aux ordres du préfet régional.

Les communications par route et par chemin de fer sont coupées, tandis que le téléphone et le télégraphe sont eux aussi devenus inopérants.

Le 26 août, dans l'après-midi, c'est l'affolement général chez les Allemands :

« Tandis qu'ils activaient les déménagements de leurs derniers services, leurs convois motorisés tournaient en rond dans et autour de la ville, comme des insectes dans une cage à mouches. En moins de deux heures de guet, sur la place de Jaude, il nous souvient d'avoir vu passer et repasser quatre fois la même colonne. Elle était venue des Salins, elle avait tourné à toute allure par la rue Blatin et avait filé sur Royat... Vingt minutes après, elle redescendait, tournait à droite sur Jaude et repartait vers Beaumont. Puis, elle avait reparu et refait le même manège. Une autre fois, elle avait filé par l'avenue des États-Unis, vers Montferrand, et était revenue de même. Nous reverrons longtemps dans nos souvenirs ce convoi affolé, cherchant une issue et n'en trouvant pas. Pas de voitures d'officiers. Rien que des sous-officiers et des soldats. Les uns dormant, affalés sur les banquettes ou sur les armes. Mais d'autres, encore dressés, rageurs, menacent la foule de leurs mitrailleuses. Dans une voiture, un cochon gros et gras.

Le fleuve de boue s'en allait

Clermont dort mal cette nuit-là, les détonations continuaient du côté d'Aulnat. Et, à partir de minuit, il y eut un défilé presque ininterrompu de camions et de voitures

sur l'avenue de Royat, les boulevards Berthelot, Lavoisier, Jean-Baptiste Dumas, Barbier-Daubrée. Des pannes, des embouteillages, des colères, des jurons. Aux cris gutturaux des Boches, succédaient parfois des noms de D... bien français ; car des détachements de la Milice, quittant avec femmes et enfants la caserne de l'école Amédée Gasquet, s'en allaient avec les maîtres nazis vers le paradis hitlérien. Dans la nuit tiède, les Clermontois enfermés chez eux, par les rigueurs du couvre-feu, écoutaient, derrière leurs volets clos, le lent écoulement du fleuve de boue qui s'en allait. »

« Il y a un an, nous étions libérés », la *Liberté* du 25 août 1945.

La mission confiée au lieutenant-colonel Tabouis s'avère délicate, au regard des moyens limités dont il dispose. Il adresse alors au commissaire régional de la République un premier rapport au ton amer :

« Je dois vous dire tout de suite, car toute la question est là ; et que c'est une affaire d'échec et de réussite, je dois vous dire en toute loyauté que le bilan des moyens, M. le préfet régional, que je viens de dresser, est ridiculement insuffisant. Ce ne sont pas les effectifs qui manquent, mais bel et bien leur armement.

Voici d'ailleurs les chiffres totaux qui se passent de commentaires :

1. MUR (50 mitraillettes, 100 revolvers) ;
2. FN (2 mitraillettes, 40 revolvers) ;
3. CGT (armement compris dans les deux organisations précédentes).

Si j'ajoute les 20 mitraillettes et 2 FM que m'a promis le colonel G. le jour de mon départ, cela ne modifie guère la situation.

J'ai appris en outre que le groupe franc des MUR, qui doit normalement opérer en ville et dont le chef Bernard a été tué récemment, opère extra-muros d'après les ordres de l'état-major FFI et, contrairement à ce qui devait être : il doit m'être immédiatement rattaché. De même, les Nord-Africains qui travaillaient aux Gravanches et sur lesquels nous comptions sont partis en masse vers le maquis sur l'ordre, paraît-il, encore de l'état-major FFI ; ceci est tout de même fort de café.

Enfin, des éléments FFI descendent de temps à autre en ville et s'y livrent à des coups de main pour le moins intempestifs dans la situation actuelle. Tous les chefs des mouvements sont ulcérés de ne pas avoir reçu l'armement qu'ils attendaient et qu'on leur avait, paraît-il, promis ; ils ne me l'ont pas caché, non plus que l'incidence très fâcheuse qu'aurait sur le moral de leurs troupes (qu'ils ont déjà du mal à tenir en haleine du fait de l'inactivité dans laquelle elles sont laissées) le fait qu'au jour J, elles n'auraient pas le minimum d'armement indispensable.»

Comment le lieutenant-colonel Tabouis aurait-il pu accomplir sa mission avec si peu d'armes ? Et pourquoi y en eut-il si peu ? Était-ce une consigne du chef du Gouvernement provisoire, dictée par crainte de possibles débordements ?

Quant à l'autre volet de sa mission — à savoir s'opposer aux destructions allemandes —, le commandant d'armes Tabouis estime que les nazis ne doivent s'en prendre qu'aux « moyens de combat » (armement, munitions, poudre).

Depuis le 21 août, aux Gravanches et à Aulnat, les explosions se succèdent par intermittence. Tenter de s'y opposer, alors que l'ennemi est encore en force, exposerait les libérateurs à des risques inutiles. Dès lors, avec si peu de moyens, la mission de Maurice Tabouis reste limitée : il doit procéder à quelques arrestations — il attend encore les listes — et protéger la ville contre les fauteurs de troubles.

Pour ce faire, il prend plusieurs mesures :

- 1.** Il fait garder les points stratégiques et sensibles par les Milices patriotiques, appuyées par 200 à 300 gendarmes armés de revolvers.
- 2.** Il double chaque policier municipal avec l'un de ses hommes, muni d'un brassard et portant l'arme du policier.
- 3.** Il assigne les GMR à leur quartier, du moins ceux qui n'avaient pas rejoint Vichy.
- 4.** Il déploie dans les rues de Clermont-Ferrand des camions chargés d'éléments armés.
- 5.** Il maintient des réserves mobiles prêtes à intervenir rapidement en cas d'incident.
- 6.** Il fait distribuer, dans les 48 heures, des tracts informant la population du changement de régime et montrant que les Milices patriotiques « coiffent » désormais toute la ville.

Afin de mener à bien sa mission, le commandant d'armes Tabouis réaffirme ses desiderata et demande :

- 1.** de se faire affecter une quantité d'armement largement supérieure aux 20 mitraillettes et 2 FM promis : il demande 200 mitraillettes, 40 FM et leurs munitions, à entreposer rapidement en un lieu qui lui serait indiqué ;
- 2.** de disposer, à Clermont-Ferrand, de 2 réserves mobiles composées de 2 compagnies motorisées ;
- 3.** de détourner les convois allemands de Clermont-Ferrand, en procédant aux destructions prévues dans les secteurs sud, sud-ouest et sud-est, et en mobilisant certains résistants-FFI, tout en interdisant l'accès à la ville aux autres résistants ;
- 4.** de déployer au nord de la ville des éléments chargés d'empêcher le départ des camions allemands transportant du matériel — notamment 40000 pneus Michelin ;
- 5.** d'intercepter les fuyards ;
- 6.** de faire assurer la garde de l'usine élévatoire de Clermont-Ferrand ;
- 7.** d'obtenir des carnets à souche timbrés, comprenant des ordres de mission et des bons de réquisition ;

8. et enfin, d'organiser une liaison permanente avec le commissaire régional de la République — bien qu'au moment où il lui écrit, Tabouis ignore encore l'adresse de son PC !

Communiqué du commandant d'armes

« L'heure de votre libération approche et, avec elle, celle du retour au régime démocratique. Bientôt éclatera votre joie, bientôt nous serons tous ensemble saisis d'un grand frémissement patriotique. Mais il faut que ces journées mémorables, pour vibrantes qu'elles soient, se passent dans la dignité. Point d'ébriété, point de désordre, point de pillage pour quelque motif que ce soit, point de règlements de compte personnels. Désigné dès maintenant par le commissaire régional de la IV^e République comme commandant d'armes à Clermont pour la phase initiale de la libération, j'ai décidé en plein accord avec les chefs locaux des groupements de Milices patriotiques de prendre le jour de la libération les mesures suivantes :

- Tous les cafés seront fermés jusqu'à nouvel ordre.
- Les restaurants pourront servir les repas de 11 h à 14 h et de 19 h à 21 h.
- Tous les magasins, sauf ceux de l'alimentation, seront également fermés.
- Les ouvriers suivront les consignes de leurs organismes syndicaux respectifs.
- Tout individu surpris en train de piller sera immédiatement passé par les armes.
- Aucune autre exécution ne devra être faite ; un tribunal constitué à cet effet devant juger rapidement et sans faiblesses les traîtres qui ont été ou seraient signalés comme ayant travaillé au profit de l'ennemi.
- Le couvre-feu sera institué de 23 h à 5 h du matin. Les laissez-passer devront être demandés au commissariat cen-

tral. Le feu sera ouvert sur toute personne trouvée dans la rue entre ces heures et ne s'arrêtant pas aux sommations.

Clermontois, nous comptons sur vous pour nous faciliter notre tâche ; il ne faudrait pas que ce beau jour fût terni par des désordres et donc des répressions doublement cruelles. Vous serez heureux, vous pavoiserez aux couleurs tricolores, vous jouirez pleinement de ce bonheur, et attendant le grand jour de la victoire qui ne saurait tarder, mais vous prouverez aussi votre raison.

Vive la IV^e République.

Vive notre France aimée.

Le commandant d'armes de Clermont-Ferrand pour la période initiale de la Libération.

Les chefs des milices de la ville de Clermont-Ferrand. »



Libération de Clermont-Ferrand, fonds Robert Marchadier.

Dimanche 27 août 1944

Vers 7 h, le commandant d'armes Tabouis se rend au PC de « Résistance-Ville ». Celui-ci a été installé durant l'été 1944 dans les trois pavillons de la famille de résistants Bergougnan-Cuoq, en face du château de l'Oradou, après avoir d'abord été implanté au parc Bargoin. Sur la base des derniers renseignements, et après avoir appris que tous les Allemands ont quitté la ville, Maurice Tabouis donne l'alerte.

À 10 h 30, les chefs locaux de la Résistance arrivent à la préfecture. Ils ordonnent au standard téléphonique d'intercepter toutes les communications, puis se saisissent des véhicules stationnés dans le garage pour les conduire à l'Oradou.

Aux alentours de midi, les corps francs occupent la préfecture et arrêtent le préfet régional, Paul Brun. Au même

moment, d'autres groupes prennent le quartier général du cours Sablon, où ils hissent le premier drapeau tricolore.

En début d'après-midi, la première colonne rapide d'Auvergne entre dans Clermont-Ferrand sans tirer un seul coup de feu. Une compagnie de la deuxième colonne rapide se dirige quant à elle sur Royat. À 17 h, elle rend hommage à Émile Coulaudon, Antoine Llorca, Jean Mazuel, Robert Janthial, Max Menut, Fayard, Plantier, ainsi qu'au délé-



gué militaire régional, Guy Vivier.

À peine la nouvelle de la libération de Clermont-Ferrand se répand-elle que, partout dans la région, des scènes de liesse surgissent.

À La Bourboule, dans l'après-midi, les maquisards arrivent par la route de La Tour-d'Auvergne en passant par la rue de Pologne⁽¹⁾. L'ancien maire, le docteur Gachon, prononce un discours sur le perron de la mairie avant de briser le portrait de Pétain. Les «banquêtes», c'est-à-dire les employées de banque, défilent vêtues de jupes bleu-blanc-rouge qu'elles ont bricolées pour l'occasion.

Au Mont-Dore, la population défile, chante et danse dans les rues et dans les dancings, restés longtemps interdits. Ces festivités se prolongent plusieurs jours.

À Tauves (63), où le feu du charron couve en permanence sur le champ de foire, on brûle un pantin en bois représentant Mussolini⁽²⁾.

Les nouveaux quotidiens n'étant pas encore parus, et *La Montagne* ne reprenant sa publication que le 15 septembre 1944, il faudra attendre un an pour que la *Liberté* consacre un article à la libération de Clermont-Ferrand :

⋮ **« Il y a un an, nous étions libérés**

⋮ **Le 27 août 1944, refoulés de partout, les Allemands s'en-**
⋮ **fuyaient vers le Nord**

⋮ La première colonne importante de FFI était entrée en
⋮ ville à 15 h. D'autres avaient suivi. Vers 20 h, un long convoi,
⋮ d'allure et d'équipement strictement militaires, arrivait par
⋮ l'avenue du puy de Dôme. De tous ces éléments divers se

1 - Cette rue débouche encore aujourd'hui sur le quai de la Dordogne, qui porte désormais le nom de quai de la Libération.

2 - Source : témoignage de Michel Allègre.

dégageait une impression de force jeune et disciplinée qui contrastait étrangement avec la légende des « bandes terroristes » si complaisamment répandue par la propagande de Vichy. Et tous les soldats de la Libération étaient accueillis, à juste titre, comme les sauveurs de la patrie.

En dehors des manifestations de la joie populaire, la ville était calme. Les arrestations de « collaborateurs » dangereux figurant sur la liste n° 1 s'effectuèrent sans incident. Ce qui frappa le plus les témoins et les acteurs de cette journée historique, ce fut l'apparente facilité avec laquelle s'est accompli le changement de régime.

Des ombres de tristesse flottaient aussi sur l'enthousiasme de la foule : la pensée des absents qui avaient payé, de leur vie ou de leur liberté, le prix de ce triomphe si longtemps attendu.

Le 27 août, des familles retrouvaient dans les FFI ceux des leurs qui avaient pris le maquis et dont elles étaient sans nouvelles depuis si longtemps. Mais hélas ! Plusieurs manquent à l'appel.

Jusqu'au dernier jour, les Boches avaient fusillé et torturé. La veille même du départ de Clermont, il y avait eu des exécutions.»

« Il y a un an, nous étions libérés », la *Liberté* du 25 août 1945.

La République renaît en Auvergne

Les nouveaux pouvoirs

Afin d'empêcher toute vacance du pouvoir lors de la libération du territoire, le GPRF, installé à Alger, désigne dès janvier 1944 17 commissaires régionaux de la République⁽¹⁾ pour représenter le pouvoir central. Dès leur installation, ces commissaires prennent des décisions par arrêtés, rendues exécutoires soit par affichage public, soit par notification individuelle.

Outre le maintien de l'ordre lors du départ de l'occupant, ils ont pour mission de remplacer les fonctionnaires d'autorité arrêtés ou en fuite, qui se sont compromis avec les nazis ou le régime de Vichy.

1 - Créés par l'ordonnance du 10 juin 1944, les commissaires régionaux de la République peuvent :

1. suspendre tous les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, avec l'obligation d'en référer au commissaire à l'Intérieur dès que possible ;
2. ordonner toutes les mesures et prendre toutes les décisions nécessaires pour garantir le maintien de l'ordre, le bon fonctionnement des administrations et services publics, des entreprises privées, ainsi que la sécurité des armées françaises et alliées ;
3. suspendre de leurs fonctions tous les élus, fonctionnaires ou agents des administrations, collectivités, régies, services publics ou d'intérêts publics, contrôlés ou subventionnés, et désigner des intérimaires pour les remplacer ;
4. suspendre l'application et les effets de toutes les sanctions judiciaires ;
5. procéder, ou faire procéder, à toutes les opérations de police judi-

Henry Ingrand,

commissaire de la République de la région Auvergne

Né le 18 août 1908 dans les Deux-Sèvres, Henry Ingrand, également connu sous les noms de *Villiers*, *Bessac*, *Chauray*, *Mazières* ou *Rouvres*, est issu d'une famille de propriétaires agriculteurs. Après des études de médecine, il est affecté en 1939 comme médecin-lieutenant à une équipe chirurgicale de l'Hôpital d'Origine d'Étape. Refusant l'armistice de 1940, il s'en-



Henry Ingrand, la *Liberté* du 25 août 1945

gage d'abord dans une résistance individuelle. Il participe notamment à la cérémonie du 11 novembre 1940, lorsque l'armée allemande ouvre le feu sur les étudiants parisiens

ciaire, conformément aux conditions prévues par l'article 10 du code d'instruction criminelle ;

5. bloquer l'accès à tous les comptes privés ;

6. employer toutes les personnes ou ressources, et réquisitionner tous les biens ou services, conformément aux conditions prévues par la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la justice en temps de guerre. De plus, les commissaires régionaux de la République doivent également faire appliquer les 200 textes de loi signés par le GPRF avant la Libération. Ils représentent, en matière de police et de ravitaillement, le pouvoir central détenu par les préfets régionaux sous le régime de Vichy. Ce pouvoir leur est cependant bien supérieur, car ils disposent du droit de révoquer et de nommer des fonctionnaires, de réquisitionner des hommes et des biens, mais aussi de suspendre des textes, d'annuler des décisions, voire de gracier des condamnés.

venus rendre hommage au soldat inconnu devant l'Arc de Triomphe.

En janvier 1941, Henry Ingrand rejoint le MLN et contribue à la rédaction de son journal, *Les Petites Ailes*, tout en coordonnant le renseignement et en organisant des campagnes de propagande. Arrêté par les Allemands en juin 1942, il parvient à s'échapper et à passer en zone Sud. Il se retrouve à Toulouse, puis à Marseille, chargé de mission auprès du mouvement Combat, successeur du MLN.

À partir de novembre 1942, comme chef régional de Combat, Henry Ingrand organise le mouvement en Auvergne et œuvre aux côtés de figures de la Résistance telles que Nestor Perret, Robert Huguet et Émile Coulaudon, alors à la tête des groupes francs.

En mars 1943, depuis Clermont-Ferrand, il devient chef régional des MUR, fonction qu'il occupe jusqu'à la Libération. Il organise les réduits de Résistance dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, puis, en juillet 1944, amorce la restructuration militaire de l'Auvergne, s'efforçant de rapprocher différents maquis : l'ORA, les FTP et l'AS.

Promu colonel des FFI sous les ordres du futur maréchal Kœnig, il est nommé en août 1944 commissaire de la République pour la région Auvergne par le général de Gaulle. Pourtant, bien qu'il ait été désigné lors d'une réunion à Loudes (Haute-Loire) en décembre 1943, Henry Ingrand n'apprendra sa nomination qu'en mai 1944 :

⋮ « Le mince paquet de papier pelure que sont les « documents confidentiels » qui me parviennent peu après va constituer tout mon viatique administratif pour aborder cette phase entièrement nouvelle qui consistera à prendre le pouvoir, c'est-à-dire en réalité pendant plusieurs mois tous les pouvoirs. »

Henry Ingrand, *Libération de l'Auvergne*, Paris, Hachette, 1974, p. 135.

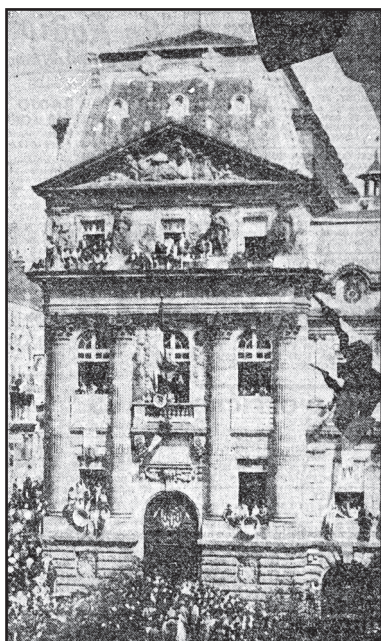
Ces documents restent dans le sac à dos d'Henry Ingrand jusqu'à ce qu'il installe son PC, en juillet 1944, à La Forestie, hameau de Chalvignac, situé à huit kilomètres de Mauriac (Cantal).

Anticipant sa prise de pouvoir, le commissaire régional de la République prend rapidement les premières mesures. Ainsi, le 11 juillet 1944, pour éviter les excès prévisibles, il crée la Police du maquis, dont Caudron est nommé chef. Le 25 août, il débloque 3 500 quintaux de blé pour l'approvisionnement en pain de Clermont-Ferrand et prévoit également la réquisition des animaux pour répondre aux besoins en viande de la ville. La commission du Ravitaillement du CDL est chargée de mettre ces décisions en œuvre.

Le 28 août 1944, Henry Ingrand s'installe à la préfecture

du Puy-de-Dôme, où il remplace le préfet régional Paul Brun, arrêté, et désigne immédiatement ses subordonnés. Avec à peine une trentaine de responsables FFI, ses choix restent toutefois limités. De plus, certains candidats manquent des compétences requises pour assumer de telles responsabilités. Mais peu importe : le courage et l'engagement dont ils ont fait preuve dans la lutte contre des adversaires impitoyables compenseront largement cette lacune.

Au premier rang de ces hommes de confiance se trouve Pierre Sau-



« M. Henry Ingrand harangue la foule du haut du balcon de la préfecture », *la Liberté* du 25 août 1945.

vanet, ingénieur en chef du génie rural, nommé préfet du Puy-de-Dôme. À ses côtés, Robert Huguet, entrepreneur en transports routiers, assume la fonction de secrétaire général pour la police en Auvergne. Jean Curabet, receveur-percepteur, préside désormais le CDL et, à sa demande, Maurice Jouanneau prend la tête de la commission d'Épuration. Henry Ingrand désigne également quatre sous-préfets, ainsi que les maires des principales villes, comme Clermont-Ferrand, Thiers, Ambert, Saint-Éloy-les-Mines, et bien d'autres.

Par ailleurs, il enjoint le commandant d'armes Tabouis et ses Milices patriotiques d'assurer la prise de pouvoir de la ville de Clermont-Ferrand, dans le respect de l'ordre, en établissant des contacts tant avec les autorités administratives qu'avec la Résistance locale.

Comme tout commissaire régional de la République, Henry Ingrand est assisté par le CDL⁽¹⁾, créé conformément à l'article 19 de l'ordonnance du 21 avril 1944, ainsi que par les CLL, tous issus de la Résistance.

Il dispose également de trois commissaires divisionnaires. Sous la direction du secrétaire général de la sécurité régionale, ceux-ci œuvrent à remettre en marche, conformément aux directives gouvernementales, les trois branches de la police : la police des Renseignements généraux, la police judiciaire et la sécurité publique, cette dernière étant exclusivement réservée à la force publique en uniforme.

Cependant, malgré ses pouvoirs, l'absence de directives isole Henry Ingrand du pouvoir central et de son ministre

1 - Avant la Libération, le CDL a pris en charge plusieurs missions liées à la Résistance, telles que l'aide aux réfractaires au STO, aux maquisards et à leurs familles. Lors de l'insurrection de 1944, il participe à la mise en place des nouveaux pouvoirs publics, des conseils municipaux, ainsi qu'à l'organisation de l'épuration. Chargé de seconder le préfet, le CDL réunit un représentant de chaque mouvement maquisard, syndicat et parti politique existant dans le département, tous directement affiliés au CNR. Cependant, son pouvoir est limité dès la prise de fonctions du commissaire régional de la République, et le CDL devient alors un simple organe consultatif auprès de ce dernier.

de tutelle. La France étant encore partiellement occupée, les liaisons entre Paris et la province demeurent quasi inexistantes. En revanche, communiquer avec ses collègues de la zone Sud, entièrement libérée, s'avère plus facile. C'est ainsi que le 22 septembre 1944, à Clermont-Ferrand, il organise une réunion avec eux.

« Il s'agissait dans mon esprit de mettre en commun nos ressources et nos moyens de façon à améliorer en particulier le ravitaillement des grands centres comme Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, qui connaissent des difficultés beaucoup plus grandes que Clermont. »

Prenant mal l'initiative et convaincu qu'une telle réunion constitue un « schisme de la zone Sud », le ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, envoie un télégramme incendiaire à Henry Ingrand. Ce dernier, accompagné de ses collègues concernés, est alors convoqué du 28 au 30 septembre 1944

par Adrien Tixier, dans le cadre d'une série de réunions auxquelles assistent plusieurs ministres. Chaque participant sera également reçu individuellement rue Saint-Dominique par le général de Gaulle. Dès la première réunion, face à ces responsables au pouvoir considérable⁽¹⁾, tous issus du maquis et de la clandestinité, le ministre de l'Intérieur remet les pendules à l'heure. Il leur reproche de se comporter davantage comme des politiques et des militants que comme des administrateurs.

Pour améliorer la communication, des rapports périodiques bimensuels sont instaurés, établis à partir d'un cahier des charges défini et imposé par le ministre aux commis-

1 - Bien que exorbitant, leur pouvoir n'est que temporaire, leur nomination par délégation pouvant être annulée à tout moment, et « l'usure prématurée » dues aux difficultés inhérentes à la fonction entraînera la démission de certains.

saires régionaux de la République.

Concernant la période du 15 au 31 octobre 1944, Henry Ingrand souligne le retour au calme, ainsi que la fin des réquisitions abusives et des arrestations illégales. Bien que des incidents éclatent à Montluçon, point névralgique de la région, ils sont rapidement maîtrisés. Par ailleurs, le commissaire régional de la République annonce la dissolution des Milices patriotiques, dont l'action, diversement appréciée, suscite des réactions contrastées au sein de la population. Jugée inopportune, l'agitation politique reste sans effet.

Toutefois, les problèmes matériels à l'approche de la mauvaise saison l'inquiètent profondément. Le Cantal et la Haute-Loire, faute de moyens de transport, ne peuvent constituer de stocks alimentaires ni de bois de chauffage.

Le 17 novembre 1945, Henry Ingrand sera fait compagnon de la Libération.

Robert Huguet, secrétaire général pour la police ⁽²⁾

Robert Huguet, né le 27 février 1901 à Seychalles et décédé le 7 mars 1979 à Chamalières, est le fils de Guillaume Huguet, ancien maire de Seychalles et député de la circonscription de Thiers, élu en 1919.

Appelé sous les drapeaux en avril 1921, Robert Huguet est affecté à la 8^e section d'ouvriers d'aviation. Démobilisé en mai 1923, il devient entrepreneur de transports routiers (société Huguet). En septembre 1939, lors de la déclaration de guerre à l'Allemagne, il est de nouveau mobilisé, cette

2 - Il s'est substitué dès le premier jour de la Libération à l'Intendance de police conformément à l'application immédiate de l'ordonnance du 3 juin 1944, signée par le général de Gaulle, à Alger.

fois comme sergent-pilote. Refusant l'armistice et ayant entendu l'appel du 18 juin 1940 lancé par un certain général de Gaulle, il s'engage sans tarder dans la Résistance.

En 1942, Robert Huguet, alias *Simoun*, *Renard*, *Prince* ou *Le Duc*, rejoint le mouvement Libération-Sud. Il contribue alors à l'évasion de quatre détenus politiques de la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand, puis participe au premier parachutage de la région, dont il transporte le contenu à Lyon à bord d'un véhicule appartenant à sa propre société.



Robert Huguet, archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 PER 812-35.

En avril 1943, constatant que le mouvement a été infiltré par une équipe de traîtres, il prend le maquis. Vingt-quatre heures plus tard, les Allemands cernent son garage, arrêtent ses employés ainsi que son épouse, et se saisissent de tous les véhicules de son entreprise.

Après avoir tenté de gagner l'Angleterre, Robert Huguet décide de poursuivre le combat aux côtés de plusieurs de ses camarades. Nommé chef départemental du maquis pour les MUR du Puy-de-Dôme, il organise et constitue des groupes de Résistance à travers tout le département.

Par jugement du tribunal spécial de Riom, en date du 27 août 1943, il est condamné par contumace à vingt ans de travaux forcés.

Le 28 novembre 1943, alors qu'il effectue une tournée d'inspection au maquis, il croise une voiture de la police allemande transportant quatre officiers. Accompagné de son chauffeur, il décide de les attaquer. Après une course-pour-

suite de six kilomètres, il abat personnellement un colonel, un commandant et un capitaine. Blessé au bras lors de l'accrochage, il est contraint d'abandonner son véhicule. Vingt-huit heures de marche forcée plus tard, il atteint enfin le département de l'Allier, où il reçoit les premiers soins. Deux mois de convalescence dans une clinique de la région de Montluçon seront nécessaires avant qu'il ne reprenne le commandement des maquis du Puy-de-Dôme. Sous son autorité, ses hommes harcèlent sans relâche les Allemands jusqu'à la libération complète de l'Auvergne, en septembre 1944.

Cette même année, alors qu'il échappe à trois tentatives d'arrestation, Robert Huguet est promu chef régional des maquis d'Auvergne sous le pseudonyme de *colonel Prince*. Il enclenche alors la concentration de l'ensemble des maquis, notamment ceux du Puy-de-Dôme, qui se regroupent dans le Cantal le 25 mai 1944. Sous son impulsion, 5 500 hommes s'organisent rapidement en bataillons et en compagnies.

Il contribue également à la création du réduit de la Margeride, confié au commandement d'Émile Coulaudon, et participe activement aux combats du Mont-Mouchet en juin 1944. Une fois la bataille achevée, il parvient à rassembler les éléments armés issus de la dissolution du réduit de Saint-Genès-Champespe, constituant ainsi un nouveau regroupement de 5 000 à 6 000 hommes dans le Cantal.

À la suite du décrochage de Chaudes-Aigues, le 20 juin 1944, au cours duquel il se distingue par son courage et sa conduite, Robert Huguet est promu lieutenant-colonel par le général Koenig, commandant des FFI. Il devient ensuite chef d'état-major régional et joue un rôle essentiel dans la fusion des effectifs de l'ORA et des FTP.

Dès le 28 août 1944, détaché des troupes FFI avec l'accord d'Émile Coulaudon, il est nommé secrétaire général pour la police en Auvergne. Ce choix est fait en pleine connaissance de sa proximité récente avec le Parti com-

muniste, mais aussi de sa loyauté⁽¹⁾. Un contingent de 200 Milices patriotiques⁽²⁾ est alors mis à sa disposition pour remplacer les GMR dissous, en utilisant les crédits qui leur étaient alloués.

Installé au Carlton, à Clermont-Ferrand, Robert Huguet choisit comme adjoint Charles Caudron, alias *Bengali*, chef de la police du maquis.

Fin des pouvoirs exceptionnels

Les Milices patriotiques sont les premières à être dissoutes, par un décret du ministère de l'Intérieur daté du 28 octobre 1944. Après cette décision, leur commandant, alias *Maxime*, envoie une circulaire à tous les responsables de l'organisation. Il leur enjoint de s'assurer que leurs membres remettent leurs armes, désormais destinées aux unités FFI engagées sur plusieurs fronts.

En soutien, le Parti communiste transmet à ses cellules l'information suivante :

⋮ « Tout membre du parti trouvé en possession d'une
⋮ arme de guerre, pour laquelle il ne pourra justifier d'un port
⋮ d'arme, se verra immédiatement exclu du parti comme fau-
⋮ teur de trouble. »

Note des RG du 8 mars 1945 intitulée « Désarmement des gardes civiques républicaines » (ex-Milices patriotiques).

1 - Source : témoignage d'Henry Ingrand.

2 - Elles étaient 200, casernées à l'hôtel de l'Univers, à Clermont-Ferrand, commandées par le capitaine Maxime, lui-même secondé par 11 lieutenants et 5 personnels féminins, dont une infirmière.

Le 12 décembre 1944, la commission d'Épuration est à son tour supprimée. Elle n'aura existé que trois mois. Dès lors, elle n'est plus qu'un organe consultatif, chargé de formuler des propositions et de les transmettre au parquet.

Démissions

successives

Charles Caudron, l'adjoint de Robert Huguet, démissionne le 1^{er} décembre 1944 :

« J'ai le devoir d'abandonner une fonction qui trouvait sa justification dans la conjoncture exceptionnelle ayant suivi le reflux progressif des armées ennemies, mais que rien ne m'autorise plus à conserver. »

Puis, en février 1945, Robert Huguet, alias *colonel Prince*, se retire lui-aussi.

Le 31 janvier 1946, Henry Ingrand informe à son tour le ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, de sa volonté de quitter ses fonctions :

« Actuellement, je pense très sincèrement que la mission qui m'était confiée peut être considérée comme terminée. Il n'y a plus de problèmes, il reste seulement à administrer... Chaque jour qui passe tend davantage à me transformer en boîte aux lettres intermédiaire entre le gouvernement et les préfets. J'entends déplorer le manque d'hommes à chacun de mes voyages à Paris. Ou bien on estime, après avoir vu travailler les commissaires régionaux, que certains d'entre eux sont de vrais serviteurs de l'État qu'on peut continuer à utiliser et auxquels on peut faire confiance, ou bien on estime avoir tiré d'eux le maximum et on envisage de les

· conserver qu'en vertu des règles administratives. Si je suis
· dans la première catégorie, je regrette de sentir que je ne
· rends plus actuellement l'effort maximum. Si le ministère
· de l'Intérieur ne peut pas m'utiliser à un poste de combat,
· je suis prêt à servir ailleurs. Si je suis dans la seconde caté-
· gorie, je ne peux m'attacher à une fonction pour profiter de
· ses avantages, car si les hasards de la guerre ont fait de moi
· un fonctionnaire, je me considère surtout comme un com-
· battant. Je vous demande d'envisager nettement le choix
· d'un successeur à mon poste afin que je puisse le mettre
· au courant. »

Depuis novembre 1944, les pouvoirs des commissaires régionaux ont été considérablement réduits. Ils ont notamment perdu le contrôle de la justice et d'une partie des affaires économiques. Contraints de jongler avec plusieurs casquettes, ils doivent travailler dans l'urgence, avec des moyens matériels et humains très insuffisants. Ces conditions difficiles poussent nombre d'entre eux à démissionner. Incapables de remplir correctement leurs missions, ils finissent par susciter l'incompréhension, voire la désapprobation de la population, qui les tient pour responsables des bavures, des dysfonctionnements et des pénuries. Cette situation conduira à la suppression de ce poste en mars 1946.

Le général de pour la police, Robert Huguet, se retrouve, quant à lui, dans le collimateur des juges dont l'acharnement se manifeste par plusieurs convocations, où il est demandé à cet ancien résistant de s'expliquer sur les arrestations et exécutions sommaires survenues durant la période insurrectionnelle :

· « S'il est parfaitement admissible que les noms des victimes
· ne vous rappellent rien, il apparaît par contre invraisem-
· blable, en raison de vos fonctions, soit dans la Résistance,
· soit comme Intendant de police, que vous ayez totalement

· ignoré le nom des responsables des exécutions sommaires
· des 27 et 28 août 1944.
·

· Vous êtes en conséquence invité instamment à dire
· toute la vérité au sujet de ces arrestations et de ces exé-
· cutions, et en particulier à vouloir bien préciser : comment,
· quand, d'après quels renseignements et par qui étaient
· dressées les listes des personnes à abattre à la Libération. »

Entendu à plusieurs reprises pour la même affaire, mais aussi pour d'autres dossiers, Robert Huguet maintient ses explications, allant parfois jusqu'à faire la sourde oreille.

À la suite d'une nouvelle commission rogatoire, M. Buthaud, juge d'instruction auprès du tribunal de Clermont-Ferrand, lui demande d'identifier l'auteur du tampon en caoutchouc portant les mentions « IV^e République » et « secrétariat régional pour la police », d'en préciser la date de première utilisation et de nommer le fonctionnaire à l'origine de cette directive.

Réponse de Robert Huguet :

· « Ledit tampon a été utilisé dès les premiers jours de la
· Libération par le cabinet du colonel Huguet dit *Prince*, et
· seul lui-même ou son adjoint M. Caudron Charles peuvent
· dire à quelle date ils l'ont commandé et utilisé pour la pre-
· mière fois. »

Le 26 août 1944, le commissaire régional de la République a d'autres impératifs que la fabrication du tampon attribué à l'intendant de police : Henry Ingrand doit s'assurer que les Allemands quittent Clermont-Ferrand sans combattre. À noter que même si le gouvernement de Vichy est tombé, les imprimés officiels continuent d'être libellés au nom de l'État français, tout comme les boutons en acier des uniformes policiers.